

Procès-verbal Conseil Municipal du 14 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quatorze mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le sept mai, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Hervé NIEPCERON, Maire.

Présents :

Mme Catherine GILLES, M. Dominique RICOUARD, Adjoint.

Mme Chantal MAILLARD, M. Dimitri TREPAUT, M. Jacky QUETIN, M. Yannick DUBOS, M. Laurent THOREL, Mme Béatrice MARCOTTE, Mme Marie-Claude MURARI, M. Philippe GEST, Mme Samira DELOEIL, M. Jean-Jacques COTTARD, conseillers municipaux.

Absent-excuse :

M. David SAUTREUIL, conseiller municipal.

Absent :

M. Patrice LIOT, conseiller municipal.

M. Yannick DUBOS est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande d'approuver le procès-verbal de la dernière séance.

Il indique que la réunion publique pour la présentation à la population du dispositif « participation citoyenne » en présence des services de la gendarmerie est prévue le vendredi 7 juin 2019.

Monsieur RICOUARD demande à Monsieur DUBOS si le courrier qu'il devait rédiger a été remis en mairie pour sa distribution dans tous les foyers de la commune.

Monsieur DUBOS lui répond qu'il n'a pas eu le temps de le faire.

Madame GILLES demande à Monsieur le Maire s'il a consulté le planning des locations de salle pour fixer cette date.

Monsieur le Maire lui répond qu'il a fixé la date sans regarder le planning.

Compte tenu du planning de réservation de la salle polyvalente, **le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité**, de proposer la date du jeudi 27 juin 2019 à 20 heures aux services de la gendarmerie.

Le procès-verbal de la dernière est approuvé sans observation.

A l'ordre du jour :

1/ Travaux d'aménagement de sécurité de la route de Grainville – D2019-05-14-01

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Cabinet EUCLYD EUROTOP, successeur du Cabinet Bernard LOUIS, a présenté ce jour à 18 heures à la Commission d'Appel d'Offres son rapport d'analyses pour les travaux d'aménagement de sécurité de la route de Grainville.

Il indique que trois offres ont été reçues :

- EUROVIA de Gonfreville-L'Orcher pour 90 553,84€ HT soit 108 664,61€ TTC
- GAGNERAUD CONSTRUCTIONS de Bosville pour 83 939,92€ HT soit 100 727,90€ TTC
- DELAHAIS Frères de Gerville pour 92 726,90€ HT soit 111 356,28€ TTC.

Il précise que l'estimation du maître d'ouvrage s'élevait à 89 000,00€ HT soit 106 800,00€ TTC.

Il signale que la Commission d'Appel d'Offres a décidé, à l'unanimité, de retenir l'offre de GAGNERAUD CONSTRUCTIONS et demande à l'Assemblée d'approuver cette décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

DECIDE d'approuver la décision de la Commission d'Appel d'Offres ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché avec la Société GAGNERAUD CONSTRUCTIONS d'un montant de 83 939,92€ hors taxes soit 100 727,90€ TTC.

2/ Présentation de la réflexion menée par le groupe de travail sur l'avenir de l'école –D2019-05-14-02

Monsieur RICOUARD demande à Madame DELOEIL de présenter le questionnaire qu'elle a rédigé suite à la réunion du groupe de travail, en date du 26 avril 2019, et dont un exemplaire a été envoyé par mail le 1^{er} mai 2019 à tous les conseillers municipaux.

Madame DELOEIL informe les élus qu'elle a repris dans ce document tous les arguments émis par les membres du groupe de travail pour le projet de création d'un groupe scolaire sur un lieu unique afin d'avoir l'avis de la population sur ce projet.

Madame GILLES trouve le document bien rédigé mais souhaite que le conseil municipal ait bien en tête que le personnel actuel (10 agents) du regroupement scolaire sont tous titulaires et que le fait de créer un nouveau groupe scolaire dans une autre commune et sur un lieu unique entraînera sans doute des suppressions de postes dans notre regroupement.

Elle indique en effet que la commune qui recevra ce nouveau groupe scolaire aura des agents à placer et doute que la totalité des agents de notre regroupement soit repris.

Elle suggère que cet argument soit indiqué dans ce questionnaire.

Monsieur DUBOS se demande si la distribution de ce questionnaire est utile en fin de mandat et suggère plutôt de voir ce projet au début du prochain mandat afin de pouvoir le chiffrer.

Il suggère de faire une information sans avis « POUR » ou « CONTRE » de la population en indiquant des exemples d'investissements si l'effectif du regroupement scolaire actuel venait à augmenter.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Gonfreville-Caillet s'est vue refuser il y a quelques années une subvention DETR pour l'agrandissement de son école et précise que les subventions sont souvent accordées pour des nouveaux groupes scolaires.

Monsieur COTTARD se demande si c'est nécessaire de distribuer ce document.

Monsieur DUBOS suggère de retravailler l'argumentation de ce questionnaire.

Monsieur RICOUARD n'est pas favorable à mettre plus d'informations.

Monsieur DUBOS indique que si un nouveau groupe scolaire se crée la commune aura moins de coûts de fonctionnement compte tenu que les deux classes ne seront plus utilisées.

Monsieur RICOUARD lui répond que les locaux libres auront toujours des coûts de fonctionnement pour la commune car ils seront sans doute utilisés pour autre chose (bibliothèque, salle d'associations etc...).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, **à l'unanimité**, de distribuer dans tous les foyers une lettre d'information sans demande d'avis.

Monsieur DUBOS précise qu'il souhaite modifier certains arguments et qu'il enverra prochainement ses propositions.

La séance est levée à 20h05.